



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes Genève

Administration centrale

Reçu le 3 AVR. 2016

Séance CA du:

Décision:

A traiter par:

Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/210/16

DIFFUSION

Mme Alder
M. Barazzone
Mme Salerno
MM. Pagani
Kanaan
Moret
Burri
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Madame la Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 6 avril 2016

Concerne : Adoption du règlement relatif à la mise en œuvre de l'IN-3 «Sauvons nos parcs au bord du lac!»

Madame la Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 14 mars 2016, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Direction générale de l'agriculture et de la nature
- Service des votations et élections

Date réelle d'affichage : 24 mars 2016
Date légale d'affichage : 24 mars 2016
Fin délai référendaire le : 3 mai 2016